

Devenir membre de BFA

Conditions & tarifs - 2024

Cela bouge dans notre secteur, comme vous l'aurez sans doute constaté sur notre site internet. BFA représente les intérêts de ses membres dans différents domaines et auprès de multiples instances officielles. Nous faisons donc souvent appel aux connaissances de nos membres dans ces dossiers. Voulez-vous être partie prenante dans la réflexion et les actions ? Faites entendre votre voix et devenez membre de BFA.

Avantages

Vous bénéficierez alors de nos tarifs préférentiels pour toutes sortes de **formations** et de **publications**, mais surtout pour la **participation aux plans d'échantillonnage** et aux conventions, ou encore pour la réalisation d'analyses individuelles.

En tant que membre de BFA, vous avez également accès à diverses sections de notre site web, telles que la **législation** actualisée sur les aliments pour animaux, les **analyses de risques**, la **lettre d'information hebdomadaire** (BFActs), les **statistiques de vente**, etc.

En outre, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé sur des dossiers spécifiques tels que les explosions de poussières, et vous pouvez renforcer la visibilité de votre entreprise en adhérant à diverses chartes et cahiers des charges (par exemple, le **soja durable**, le code de conduite pour des relations équitables entre fournisseurs et acheteurs dans la chaîne agro-alimentaire, etc.)

Enfin, vous serez invité chaque année à participer à notre **assemblée générale annuelle** (le dernier jeudi d'avril) et à notre **réunion d'information des membres**, où nos différentes activités seront expliquées en détail.

Dès réception de votre candidature, celle-ci sera soumise à notre Organe d'administration (la date de notre prochain Organe d'administration peut être consultée sur notre site internet). L'une de nos collaboratrices vous contactera alors dans les plus brefs délais pour vous fournir des informations complémentaires.

Vous n'êtes pas fabricant d'aliments composés, mais vous souhaitez devenir membre de BFA? Pas de problème ! Nous vous offrons également la possibilité de devenir **membre de soutien** de BFA. Si cette formule vous intéresse, vous pouvez demander des informations non contraignantes via info@bfa.be.

Conditions d'adhésion

Pour devenir membre de BFA, vous devez :

- ▶ être une personne physique ou morale détentrice d'un agrément/enregistrement délivré par l'autorité compétente en ordre principal pour la fabrication, l'importation ou pour la fabrication par un tiers, d'aliments pour animaux et/ou d'additifs;
- ▶ accepter les règlements internes existants et les accords de l'association ;
- ▶ être titulaire d'un certificat FCA ou équivalent ;

- Pour les fabricants de petfood et d'appâts, il suffit d'être agréé pour le guide d'autocontrôle G-001
- ▶ être admis par l'Organe d'administration ;
- ▶ payer la cotisation dans le délai fixé par l'Organe d'administration ;
- ▶ reconnaître à l'association la propriété des éléments d'information qu'elle transmet à ses membres et s'interdire de les propager sans autorisation expresse de l'association.

Comment devenir membre ?

Voici les 5 étapes à suivre pour devenir membre :

- 1 Consultez nos [statuts](#) pour vérifier si vous remplissez les conditions d'adhésion requises
- 2 Complétez la [demande d'adhésion](#)
- 3 Complétez le document [chiffres de vente](#) (nécessaire pour les statistiques de vente et pour déterminer votre cotisation)
- 4 Prenez une copie de votre certificat FCA ou équivalent + permis environnemental
- 5 Envoyez votre candidature ainsi que le document "chiffres de vente" et une copie de votre certificat FCA à BFA par [email](#).

Cotisation

Les membres paient une cotisation annuelle de base. Ce montant est indexé annuellement et s'élève à 3.000 EUR pour 2025. En outre, une cotisation est calculée par trimestre en fonction du tonnage que vous indiquez. Ces cotisations sont calculées comme suit :

| | De (tonnes) | A (tonnes) | EUR / tonne |
|--------------------|-------------|------------|-------------|
| Cotisation de base | | | 3000 |
| Aliment composé | 0 | 10.000 | 0,25 |
| | 10.000 | 25.000 | 0,22 |
| | 25.000 | 100.000 | 0,16 |
| | 100.000 | 200.000 | 0,13 |
| | 200.000 | 350.000 | 0,06 |
| | 350.000 | 500.000 | 0,03 |
| | 500.000 | 800.000 | 0,02 |
| | 800.000 | ... | 0,018 |



| | | | |
|----------------------------|-------|-------|------|
| Lait artificiel | 0 | 5.000 | 0,48 |
| | 5.000 | ... | 0,36 |
| Prémélanges <3% & additifs | 0 | 2.500 | 0,90 |
| | 2.500 | ... | 0,73 |
| Prémélanges >3% | 0 | 2.500 | 0,73 |
| | 2.500 | ... | 0,48 |
| Aliments simples | | | 0,06 |

Si vous souhaitez plus d'informations, contactez-nous via info@bfa.be ou via +32 (0)2 512 09 55. Nous espérons vous accueillir bientôt parmi nous en tant que membre à part entière !